



## Annulation proposition d'embauche par employeur

-----  
Par dsqdsqfs

Bonjour,

J'ai reçu une proposition d'Embauche signée par la nouvelle entreprise, je l'ai signé en renvoyé et j'ai déposé ma demission dans mon entrepirse actuelle et confirmé cela a la nouvelle entreprise.

Quelque semaine plus tard, alors que je suis toujours en préavis chez mon entreprise actuelle, la nouvelle entreprise m'inique que le poste pour lequel j'ai postulé n'est plus disponible et qu'il veulent annuler le contrat/proposition d'embauche

La proposition d'embauche est signée par l'entreprise et par moi meme, elle indique le type de contrat, le salaire et la date de début prévisionelle.

Que feriez vous a ma place ?

Comment prétendre au chômage au cas ou je ne retrouve pas un autre emploi?

A quel genre de dédomagement je peux prétendre et combien?

-----  
Par kang74

Bonjour

Si c'est une promesse d'embauche qui en respecte scrupuleusement le formalisme ,si son revirement est dans le délai donné poraccepter, vous pouvez effectivement demander des dommages et interets ...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10403]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10403  
[/url]

Si c'est juste une proposition qui ne respecte pas le formalisme d'une promesse d'embauche

L'engagement de l'employeur doit préciser les éléments suivants sur la promesse d'embauche unilatérale :

- Identité et adresse des parties
- Fonction et qualification professionnelle
- Lieu de travail
- Durée du travail
- Rémunération (salaire et primes)
- Congés payés
- Durée de la période d'essai
- Délais de préavis en cas de rupture du contrat
- Éventuellement clause de non-concurrence ou de mobilité